

ACTION URGENTE

UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS BLESSÉ PAR BALLE

Salomón Monárrez Meraz, un défenseur des droits humains mexicain, a reçu trois balles tirées par un inconnu le 31 août. Sa vie et celle d'autres membres de son organisation pourraient être menacées.

Le 31 août, un homme armé est entré dans le magasin de Salomón Monárrez Meraz à Culiacán, dans l'État mexicain de la Sinaloa, et a tiré plusieurs fois sur lui. Salomón Monárrez Meraz venait juste d'ouvrir son magasin de matériel de construction lorsqu'il a entendu des coups de feu tirés dans sa direction. Il s'est retourné et a vu un homme armé portant une cagoule qui le visait. L'homme a tiré neuf cartouches, dont trois ont atteint Salomón Monárrez Meraz aux côtes, à la clavicule et au bras. Le tireur s'est enfui tout de suite après. Il n'a rien volé et n'a pas prononcé un seul mot. Salomón Monárrez Meraz se remet de ses blessures à l'hôpital, son état est stable.

Salomón Monárrez Meraz est l'un des dirigeants du Front civique de la Sinaloa (FCS), une organisation qui milite en faveur du respect des droits humains dans tout l'État de la Sinaloa. Il s'est exprimé ouvertement à maintes reprises au sujet des violations des droits humains dans cet État et, en particulier, des atteintes commises par des membres de l'armée mexicaine. Amnesty International craint que la récente agression dont il a été victime ne soit un acte de représailles motivé par ses activités en faveur des droits humains. D'autres membres du Front civique de la Sinaloa tels que Mercedes Murillo, présidente et fondatrice de cette organisation, pourraient aussi être en danger.

Le 5 septembre 2007, l'un des fondateurs du Front civique de la Sinaloa, Ricardo Murillo Monge, a été enlevé. Son corps a été retrouvé le lendemain dans une voiture abandonnée à Culiacán, dans l'État de la Sinaloa. Il avait été tué d'une balle dans la tête. L'enquête sur ce meurtre n'a pas abouti.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- demandez aux autorités de veiller à ce que des mesures de protection permanentes et adaptées soient mises en place immédiatement pour Salomón Monárrez Meraz et les autres membres du personnel du Front civique de la Sinaloa, dans le respect de leurs souhaits ;
- demandez que soit menée dans les meilleurs délais une enquête indépendante sur l'agression, que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les responsables présumés soient traduits en justice.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 14 OCTOBRE 2009 À :

Ministre de l'Intérieur :

Lic. Fernando F. Gómez-Mont Urueta
Secretario de Gobernación
 Secretaría de Gobernación
 Bucareli 99, 1er. piso,
 Col. Juárez, Del. Cuauhtémoc,
 México D.F., C.P. 06600, Mexique
Fax : +52 5550 93 34 14
Courriers électroniques :
secretario@segob.gob.mx
Formule d'appel : Señor Secretario, /
Monsieur le Ministre,

Procureur général de la République :

Lic. Eduardo Medina-Mora Icaza
 Procuraduría General de la República
 Av. Paseo de la Reforma n° 211-213,
 Piso 16
 Col. Cuauhtémoc, Del. Cuauhtémoc
 México D.F., C.P. 06500, Mexique
Fax : +52 5553 46 09 08
Formule d'appel : Señor Procurador
General, / Monsieur le Procureur
général,

Gouverneur de la Sinaloa :

Lic. Jesús Alberto Aguilar Padilla
 Gobernador del Estado de Sinaloa
 Palacio de Gobierno
 Av. Insurgentes, S/N 3er. Piso
 Culiacán 80129
 Sinaloa, Mexique
Fax : +52 6677 14 78 70
Courriers électroniques :
gobernador@sinaloa.gob.mx
Formule d'appel : Señor Gobernador, /
Monsieur le Gouverneur,

Copies à : Organisation de défense des droits humains : Frente Cívico Sinaloense, Angel Flores # 355 Pte. (interior) Col. Centro, Culiacán, Sinaloa. C. P. 80000

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore

intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

AMNESTY
INTERNATIONAL



ACTION URGENTE

UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS BLESSÉ PAR BALLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

AU 232/09, AMR 41/045/2009, 2 septembre 2009

AMNESTY
INTERNATIONAL

